

Direction de l'éducation nationale

Bureau n° 202

Affaire suivie par :

Elvire DONATI

Tél 03 86 72 20 43

Mél : secaux1@ac-dijon.fr

Auxerre, le 19 mars 2021

L'inspectrice de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
volontaires

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
d'école

<http://ia89.ac-dijon.fr/ien/auxerre1/>

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Objet : stages de réussite des vacances de printemps

Vous êtes volontaires pour conduire, pendant les vacances de printemps, un stage de réussite à destination d'élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

Les séances auront lieu du lundi 12 avril au vendredi 16 avril ou du lundi 19 avril au vendredi 23 avril 2021 (à raison de 3 heures par jour) le matin, pour des groupes de cinq élèves maximum.

Je vous demande de bien vouloir prendre au plus tôt l'attache du directeur de l'école dans laquelle vous prendrez en charge un groupe afin que vous soyez communiquées avant les vacances les modalités pratiques de l'organisation (ouverture du local, liste des élèves, mise à disposition de leurs évaluations, renseignements d'urgence, horaires, modalités de communication avec les familles au cas où vous seriez absents, etc.)

Je vous prie par ailleurs d'avoir l'obligeance de confirmer à la mairie l'utilisation des locaux scolaires pendant les vacances.

Je vous rappelle que les élèves sont placés sous votre responsabilité et que vous n'assurerez pas de séquences individuelles. Par ailleurs, vous devez prévoir pour les élèves inscrits un bilan des progrès réalisés pendant le stage et le communiquer à leur famille ainsi qu'à leur enseignant.

Je vous remercie très sincèrement de votre coopération.

Isabel ROUMIEUX

Pièces jointes :

1. une lettre destinée aux familles avec coupon-réponse à vous remettre complété ;
2. une fiche-élève (bilan de compétences et d'évaluation de fin de stage)

(ces documents sont disponibles sur le site de la DSDEN 89).